

RESPONSABILITÉ DU CHEF DE BORD EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ET DÉCOLOGIE

CHEF DE BORD

Désigné avant le départ. N'est pas forcément le propriétaire ou le locataire du bateau. Décide du port des brassières de sauvetage. Il est responsable du respect des règlements et de la sécurité et du nombre autorisé de personnes embarquées. Il est également responsable s'il manque une partie du matériel d'armement et de sécurité obligatoire. S'informe des conditions météo.

AUTONOMIE EN MATIÈRE DE CARBURANT

La marge de sécurité doit être de 30%. Le vent, les vagues ou une carène sale peuvent entraîner une hausse de la consommation.

Catégories de conception

Indiquées sur la plaque signalétique avec la capacité d'embarquement maximum autorisée.

	Force vent max.	Force vagues max.
Cat. A	∞	∞
Cat. B	F8	4m
Cat. C	F6	2m
Cat. D	F4	0,5m

MATÉRIEL D'ARMEMENT ET DE SÉCURITÉ BASIQUE JUSQU'À 2 MILLES D'UN ABRIS :

- Pour chaque pers. embarquée, un équipement individuel de flottabilité d'au moins 50 Newton ou si porté(e), une combinaison ou équipement de protection. Gilets à gonflage buccal = non homologués. Utilisateurs de VNM = équipement individuel de flottabilité porté en permanence.
- Une lampe torche étanche type lampe flash ou un dispositif lumineux individuel.
- Un ou plusieurs moyens mobiles de lutte contre l'incendie (Voir le manuel du propriétaire).
- Un dispositif d'assèchement manuel pour les navires non auto-videurs ou ceux comportant au moins un espace habitable.
- Un dispositif permettant le remorquage.
- Une ligne de mouillage appropriée au navire et à la zone de navigation (≥ 250kgs).
- Un moyen de connaître les heures marées.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Rejets: Pas de rejets en mer (biodégradabilité de 100 à 500 ans pour un sac plastique). Vidanger les réservoirs à eaux noires aux bornes dédiées et non en mer. Huiles usagées à mettre dans des bacs spéciaux. Ne pas utiliser les sanitaires du bateau dans le port. Utiliser un entonnoir pour le carburant. Entretien du moteur = moins de consommation et de rejets.

Pollution: Prévenir les autorités maritimes.

Carénage: Il existe des zones réservées à cet effet. Pas de peinture avec de l'étain. Éviter les produits agressifs, polluants et à base de chlore.

Natura 2000 : Zone de protection faune et flore, attention aux espèces protégées comme les herbiers de posidonie en Méditerranée.

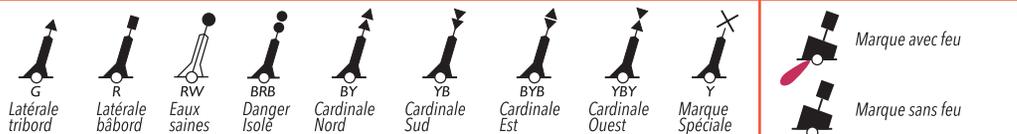
Mouillage : Rincer son ancre (risque de contamination). Éviter les fonds herbeux, éviter de faire traîner l'ancre sur le fond. La longueur du mouillage = 3 fois minimum la profondeur d'eau. Interdiction de mouiller selon la carte (parc national marin)

MATÉRIEL D'ARMEMENT ET DE SÉCURITÉ CÔTIÈRE JUSQU'À 6 MILLES D'UN ABRIS = MATÉRIEL BASIQUE +

- Un dispositif de repérage et d'assistance pour personne tombée à l'eau. Le nom et l'immatriculation du navire doivent figurer dessus.
- Trois feux rouges à main.
- Un compas magnétique étanche ou un système de positionnement satellitaire étanche faisant fonction de compas.
- La ou les cartes marines ou encore leurs extraits officiels. Elles couvrent les zones de navigation fréquentées, sont placées sur support papier ou sur un support électronique (tenues à jour).
- Le règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM).
- Un document décrivant le système de balisage de la zone fréquentée, éventuellement sous forme de plaquettes autocollantes ou sur un support électronique.

CARTES MARINES

Terre Estran Sondes positives 3 Sonde positive 3 Sonde négative Ligne de niveau ou isobathe Zéro hydrographique : niveau de la mer lors des plus basses mers



Coefficient de marée: de 20 à 120. Moyenne 70. En dessous: mortes, au-dessus: vives eaux (plus d'eau et de courant). Marnage : ≠ de hauteur d'eau pleine et basse mer. Horaires et hauteurs ≠ selon les ports. Flot : marée montante, jusant : marée descendante. Le chef de bord doit connaître les infos de marées. Pied de pilote = marge de sécurité. Tenir carte à jour tous les ans.

MÉMENTO - PERMIS BATEAU OPTION CÔTIÈRE

PERMIS BATEAU EN 2 JOURS

dès 16 ans, à Pinarello

Tél. : 06 17 28 15 61

www.corsilbateaucole.fr



DÉFINITIONS - GÉNÉRALITÉS

Permis : côtier jusqu'à 6 milles (valable également sur lacs et plans d'eau fermés), hauteurier au delà. Il peut être retiré définitivement ou temporairement en cas d'infraction.

Mille: 1 mille = 1852 m. Correspond à une minute de latitude sur les échelles verticales de la carte.

Nœud : 1 nœud = 1 mille/heure, unité de vitesse.

Limitations de vitesse : 5 nœuds dans la bande des 300 mètres. Au-delà: voir cartes marines.

Abri : tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité et en repartir sans assistance.

Faire route : un navire fait route s'il n'est ni à quai ni au mouillage, ni échoué.

Erre : inertie conservée par le navire après arrêt propulsion.

Tribord : côté droit d'un bateau quand on regarde vers l'avant.

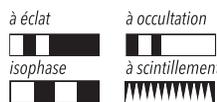
Bâbord : côté gauche d'un bateau quand on regarde vers l'avant.

Chef de bord : personne responsable du navire et de l'équipage.

SYNTHÈSE BALISAGE

Rythme des Feux

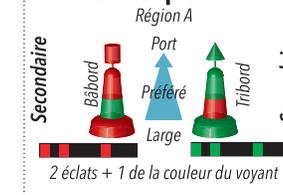
Feux rythmés = balisage
Feux Fixes = navires



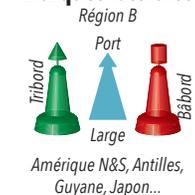
Marques latérales



Chenal préféré



Marques latérales



Marques Cardinales



Eaux saines

Marque atterrissage ou début de chenal



Marques Spéciales

- Câble ss marin
- Zone de cultures marines
- Station d'acquisition de données océaniques
- Zone de tir

Chenal traversier

Obligatoire s'il existe

Balisage des plages

Si espacées de 200m = zone 300m
Si rapprochées = zone de baignade

Pictogrammes

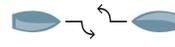


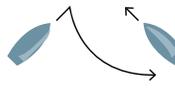
Entrées Sorties de Port

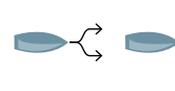


RÈGLES DE BARRE ET DE ROUTE

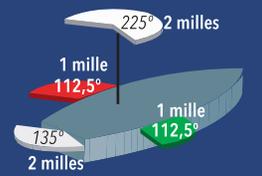
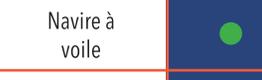
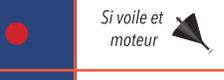
La **veille** visuelle et auditive est obligatoire en permanence.
Relèvement ou gisement constant = risque d'abordage.
 Navires privilégiés (ordre du plus privilégié au moins):
 1/ Le navire non maître de sa manœuvre
 2/ Le navire à capacité de manœuvre restreinte
 3/ Le navire handicapé par son tirant d'eau (TE)
 4/ Le navire en action de pêche et le navire à voile
 Le navire à moteur ne doit pas gêner.
 Par visibilité réduite : Adapter sa vitesse et se signaler
Dans un chenal :
 Il faut éviter de mouiller
 Il faut couper le chenal le plus perpendiculairement à son axe (comme dans un DST).
 Les navires à moteur de moins de 20 mètres ne doivent pas gêner ceux qui ne peuvent naviguer en toute sécurité hors chenal

 **Routes directement opposées de 2 navires à moteur:** Les 2 navires viennent sur tribord.

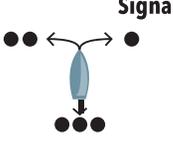
 **Privilège à droite (entre 2 navires à moteur):** Le navire à propulsion mécanique qui voit l'autre navire sur tribord doit s'écarter de la route de celui-ci.

 **Navire qui en rattrape un autre :** Le navire rattrapant doit manœuvrer. Le navire rattrapé est privilégié et conserve cap et vitesse tout en restant vigilant. Ceci quel que soit le type de navire.

FEUX ET MARQUE DES NAVIRES

		Handicapé par son tirant d'eau		
		Pêcheur		
		Mouillage		
Navire à voile		Si voile et moteur		
Non maître de sa manœuvre		Sans feu blanc de tête de mât		
À capacité de manœuvre restreinte avec obstruction		Obstruction Libre		
		Remorqueur		
		Pilote		
		Echoué		

SIGNAUX SONORES

Signaux par bonne visibilité 	Signaux par visibilité réduite (toutes les 2 minutes) Navire à moteur faisant route : • Avec erre :  • Sans erre :  • Privilégié + remorqueur :  • Remorqué :  • Pilote : 
---	--

SIGNAUX DE DÉTRESSE - ORGANISATION DES SECOURS

Signaux de détresse • Feu rouge automatique à main • Fusée parachute • Fumigène orange • Mouvements des bras • Son continu	Organisation des secours en mer CROSS : dédié à la sécurité, coordonne les recherches et les sauvetages en mer. Surveille le trafic maritime. Diffuse les bulletins météo et les BMS toutes les heures. Veille radio permanente. NSM : bénévoles financés par collectivités locales et dons privés.	
--	--	--

VHF

Système radio-téléphonique qui permet d'envoyer une alerte de détresse, de communiquer avec les stations de terre (CROSS, sémaphores, capitaineries) et avec d'autres navires. Ne peut être utilisée à terre. On parle en alternance. Avantages de la VHF sur le téléphone portable : alertes entendues par tous les navires sur zone. Réception/émission VHF garantie dans la bande côtière (20 milles).

Il existe deux types de récepteurs émetteurs :

- **La VHF portable sans ASN.** Puissance max : 6W
Aucune qualification dans les eaux territoriales françaises
- **La VHF fixe avec ou sans ASN.** Puissance max : 25W
Dans les eaux territoriales françaises: CRR (Certificat Restreint de Radiotéléphoniste) ou permis de conduire les bateaux :
- En dehors des eaux territoriales françaises : CRR obligatoire
- Licence de station obligatoire si VHF présente à bord
- Marquage CE obligatoire
- SMDSM (Système Mondial de Détresse et de Sécurité en Mer)
Navire de plaisance de moins de 24 m non astreint

• **Canal 16 :** canal d'appel et de sécurité, réservé aux communications de détresse et pour l'organisation des opérations de recherche et de sauvetage. Utilisé pour contacter une autre station. La communication ne pourra alors excéder une minute pour convenir d'un canal de dégagement. Lors d'une communication de détresse l'utilisation du canal 16 qui ne concerne pas les opérations de sauvetage est interdite.

• **Canal 9 :** ports de plaisance.

• **Canaux 6, 8, 72, 77 :** communications entre navires. Puissance réduite (1W) pour les courtes distances.

• **Canal 70 :** canal réservé ASN (Appel Sélectif Numérique). permet l'envoi de messages types sous forme numérique. Dans le message : **MMSI** (identification du navire et nationalité) + position si VHF couplée avec le GPS

• **Messages de détresse MAYDAY - DISTRESS (en ASN):** Lorsqu'un navire ou l'équipage est sous la menace d'un danger grave et imminent

• **Fausse alerte :** transmettre immédiatement un message d'annulation. Poursuites pénales possibles Réception d'une alerte de détresse : attendre les instructions du CROSS. Si pas de réponse du CROSS dans les 5 minutes, accuser réception.

• **Messages d'urgence PAN PAN - URGENCY (en ASN):** Pour signaler une urgence concernant la sécurité du navire ou d'une personne (malade à bord, blessé)

• **Messages de sécurité SÉCURITÉ - SAFETY (en ASN):** Pour signaler tout danger lié à la sécurité de la navigation (conteneur à la dérive, feu de marque éteint, BMSA, VURNAV)

Alphabet phonétique international

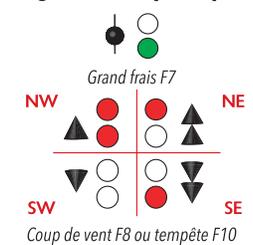
A Alfa	J Juliett	S Sierra
B Bravo	K Kilo	T Tango
C Charlie	L Lima	U Uniform
D Delta	M Mike	V Victor
E Echo	N November	W Whiskey
F Foxtrot	O Oscar	X Xray
G Golf	P Papa	Y Yankee
H Hotel	Q Quebec	Z Zulu
I India	R Romeo	

Nature de la détresse en ASN (Canal 70)

- Sinking En train de couler
- Flooding Voie d'eau
- Listing Risque de chavirage
- Adrift À la dérive
- Grounding Échouement
- Man OverBoard... Homme à la mer (MOB)

MÉTÉO

Signaux sémaphoriques



Définitions

- **Où la trouver ?** Capitainerie, VHF, répondeur météo, Internet, radio
- **BMS - bulletin météo spécial:** à partir de force 7 Beaufort pour bulletin-côte
- **Grain:** fortes rafales de vent accompagnées de pluie
- **Dépression ou chute du baromètre:** souvent synonyme de mauvais temps
- **Vagues et houle** sont des éléments différents
- **Vent contre courant:** augmentation de la taille des vagues
- **Mouton:** crête des vagues écumeuse
- **Brise thermique :** vent formé le jour ou la nuit par différence de température entre terre et mer
- **Libecciu, mistral, tramontane :** vents Méditerranéens
- **Le flot :** courant de marée montante, le jusant : courant de marée descendante
- **Mer:** peu agitée : 0,5 à 1,25m ; agitée : 1,25 à 2,5m ; forte : 2,5 à 4m

LOISIRS NAUTIQUES

Ski nautique et engins tractés

- Filin de remorquage de couleur vive et flottant
- Port d'une brassière de couleur vive obligatoire
- 2 à bord du bateau tracteur sauf moniteur de ski nautique
- Le bateau tracteur doit pouvoir ramener tout le monde à bord sans dépasser la capacité max. d'embarquement
- Engin pneumatique : **flamme orange à 2m**

Pêche de loisir et pêche sous-marine

- Pêche : Il n'existe pas de permis de pêche mais la pêche (en mer ou à pied) est soumise à réglementation (zones, espèces, tailles ...)
- 2 casiers maximum par bateau. **Vendre sa pêche = interdit.**
- Pêche (ou chasse) sous-marine à partir de 16 ans, uniquement diurne et en apnée, ne pas s'approcher à moins de 150m d'un navire avec un pavillon plongée.

Plongée



VNM - Véhicule Nautique à Moteur

- Jet Ski® et scooter
- Éloignement max. : 2 milles d'un abri (jet à bras) 6 milles d'un abri (assis)
- Navigations nocturnes Interdites
- Matériel de sécurité basique ou côtier

Écluses (Ports à marées)

Pendant le sasement (Passage des écluses); se mettre au point mort, s'amarrer et régler ses amarres.